

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 05mars 2026

Envoyé en préfecture le 09/03/2026
Reçu en préfecture le 09/03/2026
Publié le
ID : 058-265801944-20260305-DEL05032026_19-DE

Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.

Effectif légal : 7

Procuration : 1

Présents (12) :

Martine Mazoyer, Vice-Présidente
Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué
Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale
Hervé Barsse, Conseiller Municipal
Guillaume Largeron, Conseiller Municipal
François Diot, Conseiller Municipal
Jacqueline Pasin, Administratrice
Nathalie Gemza, Administratrice
Michèle Roy, Administratrice
Éliane Barbier-Humeau, Administratrice
Gérard Ferrand, Administrateur
Roger Clay, Administrateur

Excusé (1) :

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer, Vice-Présidente

DEL05032026-19

**ACTUALISATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT
DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE DU CCAS DE NEVERS**

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L.311-3, L.311-4, L.311-7, R.311-33 à R.311-37,

Vu la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale,

Vu les recommandations de bonnes pratiques de la Haute Autorité de Santé (HAS) en matière de bientraitance et d'exercice des droits des usagers,

Vu la délibération n° DEL16102025-05 du 16 octobre 2025 validant l'actualisation du livret d'accueil et du règlement de fonctionnement du SSIAD de Nevers,

Considérant que le SSIAD bénéficie d'une dotation financière globale,

Considérant qu'il convient de rappeler que le SSIAD ne prévoit pas, dans son organisation, la possibilité d'assurer la prise en soins 24 heures sur 24, ni des soins nécessitant une présence permanente ou une surveillance constante,

Considérant que toutes demandes de ce type sont réorientées vers une prise en charge plus adaptées, en lien avec les acteurs du territoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé

- D'approuver les termes du paragraphe "admission" du règlement de fonctionnement du SSIAD, tels que présentés en annexe à la présente délibération.
- D'autoriser la diffusion de ces documents révisés à l'ensemble des bénéficiaires et à leurs familles conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- D'autoriser le Président du CCAS à le signer ainsi que tout document en rapport avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 13 voix (dont 1 procuration).

**La Vice-Présidente,
Martine Mazoyer**

